

Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 9 juin 2016

L'an deux mille seize le neuf juin à 19h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au foyer rural de la commune de Moul't sous la présidence de M. Xavier PICHON, Président.

Etaient présents : MM. Alain LE FOLL, Patrice MARTIN, Mme Martine BUTEUX, MM. Amand CHOQUET, Dominique DELIVET, Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Marie-Françoise ISABEL, MM. Michel LE MESLE, Patrick GRENTE, Mmes Florence SERANDOUR, Françoise JEANNE, Brigitte BAUDET, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, M. Eric DUVAL, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Daniel LEMARCHAND (suppléant de Michel CRUCHON), André DUBREUIL, Philippe SALLEY, Mme Régine ENEE, M. Daniel BUISSON, Mme Brigitte NATIVELLE, M. Xavier PICHON, Mmes Céline VITCHEN, Nicolle MAUVAIS, Hélène GIBEAU, M. Claude FOUCHER, Mme Monique GARNIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Michel COMBE, Mme Lydie MAIGRET (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), M. Jacques-Yves OUIN (pouvoir à Amand CHOQUET), Mme Nathaly MONROCQ (pouvoir à Florence SERANDOUR), MM. Philippe PESQUEREL, Jean-Paul HAUGUEL (pouvoir à Eric MARGERIE), Mme Laurence MAUREY, M. Michel CRUCHON, Mme Monique PARIS (pouvoir à Régine ENEE), MM. Alain PORQUET, Hervé RUIZ, Mme Jacqueline FREMONT (pouvoir à Monique GARNIER).

Secrétaire de séance : Florence SERANDOUR

Après l'appel des présents, M. le Président accueille les conseillers au nom du Conseil municipal de Moul't.

Florence SERANDOUR est désignée secrétaire de séance.

Les prochaines réunions se tiendront le jeudi 23 juin à Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger et le jeudi 7 juillet à Vimont.

🔗 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PRECEDENT

M. le Président rappelle qu'il convient d'approuver le procès-verbal du Conseil communautaire du 26 mai 2016.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 4 abstentions (absences lors du Conseil du 26 mai) :

🔗 approuve le procès-verbal de la séance du 26 mai 2016.

☞ CENTRE DE REMISE EN FORME : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR L'ACHAT DU MATERIEL DE CARDIO/FITNESS

Le chantier du centre de remise en forme avance conformément au planning prévu. Nous pouvons donc planifier l'ouverture au public pour le début du mois de septembre. Il convient désormais de lancer une consultation pour acheter le matériel de cardio et fitness. La somme de 80 000 € HT a été budgétée. Afin de respecter l'enveloppe financière, le marché distingue une tranche ferme et cinq prestations supplémentaires éventuelles (PSE).

La répartition est la suivante :

- 3 tapis de course (+ 1 supplémentaire en PSE) ;
- 2 vélos elliptiques (+ 1 supplémentaire en PSE) ;
- 1 vélo hybride ;
- 2 vélos allongés (+ 1 supplémentaire en PSE) ;
- 3 rameurs ;
- 1 stepper ;
- 1 escalator ;
- 12 vélos spinning (+ 3 supplémentaires en PSE) ;
- 1 functional trainer.

Une extension de garantie de 2 années supplémentaires est également proposée en PSE.

Les critères proposés sont les suivants : 30 % pour le prix et 70 % pour la technique.

M. BUISSON demande si une option de rachat du matériel en cas de renouvellement a été prévue.

Ce point n'a pas été spécifié dans la consultation. Une option de rachat pourra être négociée avec le fournisseur lorsque le matériel devra être renouvelé.

Mme VITCHEN s'interroge sur les délais d'intervention en cas de problème.

Il est spécifié dans la consultation que la maintenance devra répondre sous 48h en cas de panne et remplacer le matériel défectueux sous 8 jours si nécessaire.

M. DUVAL demande si la redevance télévisuelle devra être payée pour chaque télévision supplémentaire dans l'espace de remise en forme.

Ce point sera vérifié rapidement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ approuve le lancement de la consultation pour l'achat du matériel de cardio/fitness du centre de remise en forme avec pour critères 30 % pour le prix et 70 %

pour la technique, avec une tranche ferme et cinq prestations supplémentaires éventuelles.

✎ QUESTIONS DIVERSES

➤ **Motion pour le transport des lycéens par le train**

Mme ARRUEGO explique que certains lycéens du territoire, scolarisés dans les établissements caennais, se sont vu refuser par le Conseil Départemental un abonnement annuel « train/tram » à 80 € leur permettant d'emprunter le réseau TER et Twisto avec le même abonnement. Le règlement des transports départementaux indique que si le lycée est desservi par le bus verts, les élèves ne peuvent prétendre à un abonnement de train. Par ailleurs, pour les établissements à moins d'un kilomètre de la gare, le bus ou tram n'est pas subventionné.

Aux vues de cette situation M. le Président propose la motion suivante :

« Le territoire de Val ès dunes a conçu son développement et sa politique « transports » autour de l'implantation de ses deux gares TER.

Un effort particulier a été consenti par la SNCF, la région Basse-Normandie et la commune pour réhabiliter la halte ferroviaire de Moulton. Compte tenu du développement considérable de l'activité avec 22 arrêts par jour, le parking initial a dû être agrandi avec 30 nouvelles places. Une approche similaire a été engagée sur la gare Frénoville/Cagny.

La Communauté de Communes Val ès dunes s'est dotée récemment d'une compétence transports collectifs à l'intérieur de ses limites territoriales en assumant notamment la qualité d'autorité organisatrice secondaire en matière scolaire. Un nouvel arrêt Bus verts a été implanté près de la gare de Moulton avec le concours du Département dans le cadre d'une expérimentation cofinancée par Val ès dunes. Si l'objectif est atteint, Val ès dunes aménagera une aire de retournement pour les bus à proximité immédiate de la gare.

L'objectif est de permettre à un plus grand nombre d'usagers de profiter du service ferroviaire qui permet de rejoindre Caen en 11 minutes et Lisieux en 20 minutes.

Depuis plusieurs années, des familles de lycéens manifestent leur volonté de pouvoir utiliser les réseaux SNCF. Le règlement départemental révisé en 2013 en limite considérablement la possibilité.

L'intermodalité souhaitée de longue date par tous les responsables du transport devrait être enfin mise en œuvre. Les nouvelles compétences de la région Normandie dans le domaine du transport scolaire devraient conduire à une nouvelle réflexion globale permettant de répondre de façon adaptée aux besoins de l'ensemble de la population.

Les élus de Val ès dunes souhaitent que soit organisée une concertation réunissant tous les élus intéressés au transport collectif pour une utilisation plus ouverte

et mieux coordonnée des moyens de transport sur le département qu'il s'agisse du train, des Bus Verts ou des relais Twisto. »

M. DUVAL indique que le problème se pose également pour les lycéens de Cesny-aux-Vignes et Ouézy qui sont rattachés au lycée de Lisieux. Un abonnement conjoint entre le TER et les transports inter-urbains de Lisieux doit être demandé.

L'attribution aux familles de l'abonnement « train /tram » est assez aléatoire, les lycéens scolarisés dans le privé arrivant parfois à obtenir cette aide.

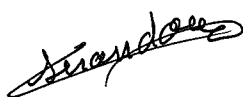
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'adresser cette motion aux Présidents du Département Calvados et de la Région Normandie.

➤ **Travaux connexes au barreau autoroutier A813**

Lors du Conseil communautaire précédent, le maître d'œuvre pour les travaux connexes a été retenu. La consultation pour le choix de l'entreprise de travaux va très prochainement être lancée pour une attribution le 7 juillet. Les délais sont resserrés étant donné que les travaux doivent être terminés en novembre afin de ne pas perturber les cycles agricoles. Les critères de cette consultation seront ceux habituellement retenus pour la voirie, soit 70% pour le prix et 30% pour la technique et les délais. Le marché comprendra deux lots.

La séance est levée à 20h11.

Le secrétaire de séance,
Florence SERANDOUR



Le Président,
Xavier PICHON

